

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 282

11 février 2011

SOMMAIRE

Aldebaran Holding S.A., SPF	13495	Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l.	13536
Allianz Global Strategy Defensive	13506	C.V. Lux s.à r.l.	13534
Amas Fund	13491	Delika S. à r.l.	13528
Amberlux S.A.- SPF	13495	Dover Luxembourg Finance Sàrl	13506
Ayu Holding S.A.	13514	Dover Luxembourg S.à r.l.	13506
Ayu Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial	13514	DS Turkey 8 S. à r. l.	13532
Badic Commerce s.à r.l.	13533	DS Turkey 9 S. à r. l.	13534
Badic Commerce s.à r.l.	13533	Editions Mike Koedinger S.A.	13535
Bavaria (BC) Luxco	13514	Ennen Global S.A., SPF	13490
Belron ND S.à r.l.	13527	Eurocash-Fund	13493
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	13531	Hamilton Lane GP S.à r.l.	13496
Berkeley International Holdings S.A.	13532	Hofibel Investments Holding S.A.	13531
Berkeley International Holdings S.A.	13532	IMC Asset Management Funds	13506
Berkeley Investment Holdings S.A.	13532	ING (L) II	13503
Berkeley Investment Holdings S.A.	13532	ING(L) Portfolio	13503
Besch Da Costa Architectes S.à r.l.	13533	Lesley S.à r.l.	13520
Big Bay Consult S.A.	13522	LF Open Waters OP	13492
Blue Lit Invest S.A.	13533	Mike Koedinger Management S.à r.l.	13533
Boucherie Krack S.à r.l.	13534	MM Publishing S.A.	13535
Brantano Luxembourg S.A.	13534	MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l.	13513
BTP World S.A.	13531	NLT Invest S.A.	13527
Businesstalk S.A.	13533	Nucleus Services GEIE	13529
Café beim Annette S.à r.l.	13534	Opti Hedge	13495
Café Camping Bertrand S.à.r.l.	13535	Paradiso Sàrl	13533
Calneva S.à r.l.	13536	Petroleum Marine Services	13514
Calypso Sicav	13496	Schreinerei Jodocy AG	13536
Camping Alferweiher s.à r.l.	13535	Sinopia Alternative Funds	13494
Cartom S.à.r.l.	13536	Tenderness S.A. SPF	13494
Charitable Luxembourg Four S.à r.l.	13535	UBP Money Market Fund Sicav	13491
Chrysaor S.à r.l.	13535	UBS (Lux) Key Selection SICAV	13492
CITE CINE	13490	UBS (Lux) Sicav 1	13493
CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l.	13526	Waterfront S.A.	13490
Cockspur Holding S.A.	13536		
Cockspur S.A., SPF	13536		

Waterfront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 49.883.

CONVOCATION à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 7 mars 2011 à 11.00 heures au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation des rapports du commissaire.
3. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes aux 31 décembre 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales sur la dissolution éventuelle de la société.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
7. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011017277/23.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les actionnaires de la S.A. CINE CITE sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à Luxembourg, 45, route d'Arlon, mardi le 01 mars 2011 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation du résultat au 31.12.2009.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires ayant des actions au porteur sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Le Commissaire aux Comptes.

Référence de publication: 2011019241/800/19.

Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 141.277.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 1^{er} février 2011 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 mars 2011 à 11.30 heures au 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société
2. Nomination du liquidateur

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011021266/755/17.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à :

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société qui aura lieu le jeudi 3 mars 2011 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Lecture et approbation du rapport annuel au 31 décembre 2010.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.
6. Nominations statutaires.
7. Tantièmes aux Administrateurs.
8. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour ne requièrent pas de quorum. Les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout détenteur d'actions nominatives peut se faire représenter à l'Assemblée en renvoyant le formulaire de procuration qui leur a été adressé (dont une copie peut être obtenue au siège social). Le formulaire de procuration doit être dûment daté, signé et renvoyé par fax ou par courrier avant la fermeture des activités le 2 mars 2011 à 17h00. Les détenteurs d'actions au porteur désirant participer ou voter à l'Assemblée, devront déposer leurs actions pour le 2 mars 2011 à 17h00 au plus tard au siège de la Sicav ou à l'adresse suivante : Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011021306/755/28.

Amas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.605.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 1^{er} mars 2011 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011021374/755/21.

UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Key Selection Sicav sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 28. Februar 2011 um 10:00 Uhr. Die Generalversammlung vom 20. Januar 2011 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 28. Februar 2011 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011021373/755/35.

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten laden wir die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein, die am 9. März 2011 um 16:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, rue Jean Monnet, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und Wirtschaftsprüfers über das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 30. September 2010 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Situation des Fonds und Ausblick auf die Zukunft.
7. Änderungen im Verwaltungsrat.
8. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung hinterlegt worden sind. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten

müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen. Die Aktionäre treffen ihre Entscheidungen durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre.

Luxemburg, im Februar 2011.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011021376/1999/27.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Sicav 1 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 28. Februar 2011 um 10:15 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. Januar 2011 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 28. Februar 2011 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011021377/755/35.

Eurocash-Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.631.

Gemäß Art. 22 ff. der Statuten laden wir die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein, die am 9. März 2011 um 16:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2010 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Bestellung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds.
6. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Februar 2011.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011021378/1999/25.

Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.229.

As the extraordinary general meeting of 26 January 2011 could not validly deliberate for lack of quorum, the shareholders of SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS (the "Company") are hereby convened to assist at the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company (the "Meeting") to be held at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, on 28 February 2011 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Appointment of president of the Extraordinary Meeting
2. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company with effect as from 1 March 2011 so as to read as follows:
Art. 1: "There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "Société d'investissement à capital variable" under the name of "HSBC QUANT ALTERNATIVE FUNDS" ("the Company")".
3. General amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") with effect as of the date of the Extraordinary Meeting approving these amendments.
The draft of the amended consolidated articles of incorporation may be obtained, free of charge upon request, at the registered office of the Company.
The shareholders are advised that at this Meeting no quorum will be required and the resolutions will be adopted if approved by the majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote. Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by person or by proxy. Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the attached Forms of Proxy and return them by no later than the close of business in Luxembourg on 25 February 2011 at the attention to Mrs Marie Bernot, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at the fax number +352 47 67 45 44.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011013821/755/31.

Tenderness S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 février 2011 à 11.00 heures à Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011015240/755/18.

Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 23 février 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011015238/755/19.

Amberlux S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 21 février 2011 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011015944/833/18.

Opti Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 152.753.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Opti Hedge (the "Company") will be held at the registered office of the Company, as set above, on 22 February 2011 at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ended October 31, 2010.
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended October 31, 2010.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended October 31, 2010.
5. Composition of the board of directors.
6. Election or re-election of the auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days before the Meeting at the windows of BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011015943/755/26.

Calypto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.712.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 février 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et de l'affectation des résultats
3. Dividendes
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner aux Dirigeants
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur 2 jours ouvrables avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011016664/755/22.

Hamilton Lane GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.433.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of January.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Hamilton Lane Advisors, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth Pennsylvania United States of Americas, having its registered office at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, United States of Americas, and registered with the Register of Company of Pennsylvania under registration number 2816405,

here represented by Mrs. Maya Van Belleghem, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be initialled ne varietur by the proxyholder and the officiating notary.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organising and which articles of incorporation shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities, and may act as manager of any type of companies.

In particular, the Company shall act as general partner (associé commandité) and manager (gérant) of Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as an umbrella specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples) organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Hamilton Lane GP S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality (commune), the registered office may be transferred by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board of Managers") and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a Board of Managers composed of several managers (each, a "Manager"), who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Managers are

appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any one Manager.

Art. 13. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any one Manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board of Managers, or in the absence of a chairman, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions, the entirety of which will form the minutes giving evidence of the resolutions, and signed by each and every member of the Board of Managers. The date of such written resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two Managers or by any person duly appointed to that effect by the Board of Managers.

Art. 15. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the 1915 Law.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are drawn up and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders. The liquidator(s) is(are) appointed by the general meeting of shareholders which will determine its(their) powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Hamilton Lane Advisors, L.L.C., prenamed	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The number of members of the Board of Managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the Board of Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:
 1. Mr. Robert Cleveland, born on 17 October 1952, New Jersey, United States, residing professionally at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 United States.
 2. Mr. Mario Giannini, born on 7 March 1953 in France, residing professionally at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 United States, and
 3. Mr. Randy Stilman, born on 12 November 1961 in Pennsylvania, United States, residing professionally at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 United States.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Hamilton Lane Advisors, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie selon les lois de Pennsylvanie, ayant son siège social au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, Pennsylvanie 19004 Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Pennsylvanie sous le numéro 2816405,

ici représentée par Madame Maya Van Belleghem, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et tous engagements sociaux de sociétés ou incorporations en commandite ou autres structures sociétaires similaires, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

En particulier, la société agira en tant qu'associé commandité et gérant de Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable se qualifiant comme un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, et organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, devant être constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Hamilton Lane GP S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du Conseil de Gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par le Conseil de Gérance composés de plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en l'absence d'un président, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant ce qui précède, les décisions du Conseil de Gérance pourront également être prises par écrit et pourront consister en un ou plusieurs documents contenant les décisions, l'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal faisant preuve des décisions intervenues et signé par chacun et tous les membres du Conseil de Gérance. La date de ces décisions écrites sera la date de la dernière signature intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

Art. 15. Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du Gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non. Le(s) liquidateur(s) sont nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses(leurs) pouvoirs et ses(leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
Hamilton Lane Advisors, L.L.C., précitée	500 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance est fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 1. Monsieur Robert Cleveland, né le 17 octobre 1952 à New Jersey, Etats-Unis, résidant au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 Etats-Unis;
 2. Monsieur Mario Giannini, né le 7 mars 1953 en France, résidant au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 Etats-Unis et
 3. Monsieur Randy Stilman, né le 12 novembre 1961 à Pennsylvania, Etats-Unis, résidant au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 Etats-Unis.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VAN BELLEGHEM - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1287. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-quatre janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011014986/376.

(110017773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 86.730.

ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille onze, le quatre février

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) ING (L) Portfolio, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86 730 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 30 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 janvier 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 25 mars 2004,

représentée par Mademoiselle Laure Gérard, juriste avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} février 2011 la "société absorbée",

II) ING (L) II, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60411 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 24 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 février 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 5 mars 2007,

représentée par Mademoiselle Laure Gérard, juriste avec adresse professionnelle à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} février 2011 la "société absorbante",

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de ING (L) Portfolio et le Conseil d'Administration de ING (L) II afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

ING (L) Portfolio est une société d'investissement à capital variable, avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L- 2350 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86 730.

ING (L) II est une société d'investissement à capital variable, avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60 411.

ING (L) Portfolio et ING (L) II ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg SA, avec siège social au 3, rue Jean Piret, L -2350 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

ING (L) II comprend le compartiment suivant, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus de ING (L) II de janvier 2011.

- ING (L) II Portfolio Obli-Protected 2013 - Cap Euro

Dans ce compartiment, ING (L) II n'a émis que des actions de capitalisation.

ING (L) Portfolio comprend le compartiment suivant, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus d'ING (L) Portfolio de Juillet 2010.

- ING (L) Portfolio Obli-Protected 2013 - Cap Euro

Dans ce compartiment, ING (L) Portfolio n'a émis que des actions de capitalisation.

II. Fusion de ING (L) Portfolio avec ING (L) II

ING (L) II fusionnera avec ING (L) Portfolio par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tels qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) les modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensemble les "Conditions de la Fusion"). Le compartiment d'ING (L) II Portfolio Obli-Protected 2013 - Cap Euro accueillera les actifs et les passifs du compartiment d'ING (L) Portfolio Obli-Protected 2013 - Cap Euro.

Au terme de l'opération de Fusion ING (L) Portfolio cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation du compartiment d'ING (L) Portfolio seront annulées.

Le compartiment d'ING (L) II accueillera les actifs et les passifs du compartiment d'ING (L) Portfolio comme suit:

Compartiments absorbés

Compartiments absorbants

ING (L) Portfolio - Obli-Protected par 2013 - Cap Euro ING (L) II Portfolio Obli-Protected 2013 - Cap Euro

III. Transfert des avoirs des compartiments du ING (L) Portfolio

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Les avoirs du compartiment ING (L) Portfolio Obli-Protected 2013 seront transférés dans le compartiment ING (L) II Portfolio Obli-Protected 2013 en échange d'actions de capitalisation de ce compartiment.

Rapport d'échange

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs d'ING (L) Portfolio, ING (L) II émettra et attribuera aux actionnaires du compartiment d'ING (L) Portfolio un nombre d'actions au sein du compartiment correspondant d'ING (L) II, proportionnel aux actifs nets apportés à ce compartiment calculés au 18 mars 2011.

Le rapport d'échange entre les actions du compartiment d'ING (L) Portfolio et du compartiment correspondant d'ING (L) II sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire du compartiment d'ING (L) Portfolio et du compartiment d'ING (L) II calculés au 18 mars 2011.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 18 mars 2011.

Ernst & Young est nommé comme expert indépendant, afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) Portfolio conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING (L) Portfolio et ING (L) II.

PricewaterhouseCoopers est nommé comme expert indépendant, afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) II conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING (L) Portfolio et ING (L) II.

Modalités de remise des actions

Les actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions de classe Capitalisation EUR dans le compartiment relevant d'ING (L) II.

Suspension de la souscription, l'échange et le rachat

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la Société Absorbée seront suspendues à partir de 15h 30 le 16 mars 2011.

Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices

Les actions du compartiment d'ING (L) II nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

Droits spéciaux

Aucun actionnaire ni d'ING (L) II ni d'ING (L) Portfolio ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

Date d'effet sur le plan comptable

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 18 mars 2011, date à partir de laquelle les opérations d'ING (L) Portfolio seront accomplies pour compte d'ING (L) II.

Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et Approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire d'ING (L) Portfolio sera convoquée pour être tenue au moins un mois suivant la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. A moins qu'un ou plusieurs actionnaires d'ING (L) II, disposant d'au moins 5% des actions en circulation d'ING (L) II ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale d'ING (L) Portfolio, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING (L) II. L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et article 68) sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING (L) Portfolio sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi sur les sociétés commerciales à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 pour ING (L) Portfolio et ING (L) II;
- c) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- d) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire d'ING (L) Portfolio qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais jusqu'au 16 mars inclus. Les actions d'un actionnaire d'ING (L) Portfolio inscrit dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposés auprès de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions de classe Capitalisation EUR du compartiment relevant d'ING (L) II.

V. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais sont estimés à six mille quatre cents euros (6.400.-EUR) et seront payables par la société de gestion.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration d'ING (L) Portfolio et d'ING (L) II le 1^{er} février 2011.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GÉRARD, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2011. Relation: LAC/2011/6456. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011020522/142.

(110024318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Allianz Global Strategy Defensive, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass alle Anteilhaber ihre Anteile zurückgegeben haben und der Allianz Global Strategy Defensive am 20. Dezember 2010 geschlossen wurde.

Senningerberg, Februar 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2011021375/755/7.

IMC Asset Management Funds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié en janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

IMC Asset Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011018335/10.

(110022002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.372.165.225,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.303.775,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

In the year two thousand eleven, on the first day of the month of February.

Before Us, M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Dover Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated as Dover Luxembourg S.N.C. in the form of a general partnership (Société en nom collectif) pursuant to a deed received by Me Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 21, 2002, number 1669, page 80073, converted into a limited liability company (Société à responsabilité limitée) named Dover Luxembourg S.à r.l. pursuant to a deed received by the undersigned notary on January 4, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.408 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on January 28, 2011,

not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Contributing Company" or the "Transferring Company"),

duly represented by Me Sophie ZINTZEN, lawyer, with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 28, 2011,

And

2. Dover Luxembourg Finance S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed received by Me Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 21, 2002, number 1672, page 80232, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.430 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on January 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Recipient Company"),

duly represented by Me Sophie ZINTZEN, lawyer, with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 28, 2011.

The said proxies, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person requested the undersigned notary to record that the Transferring Company and the Recipient Company have adopted the following:

Between

1. Dover Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated as Dover Luxembourg S.N.C. in the form of a general partnership (Société en nom collectif) pursuant to a deed received by Me Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 21, 2002, number 1669, page 80073, converted into a limited liability company (Société à responsabilité limitée) named Dover Luxembourg S.à r.l. pursuant to a deed received by the undersigned notary on January 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.408 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on January 28, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

hereinafter referred to as "DL", the "Contributing Company" or the "Transferring Company",

And

2. Dover Luxembourg Finance S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed received by Me Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 21, 2002, number 1672, page 80232, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.430 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on January 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

hereinafter referred to "DLF" or the "Recipient Company".

The Transferring Company and the Recipient Company are hereinafter collectively referred to the "Companies".

WHEREAS

(A) The Transferring Company holds 100% of the shares in the company Dover Germany GmbH ("DGG"), a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at 14a, Potsdamer Strasse, D-14513 Teltow and registered with the Trade Register Potsdam under the number HRB 21182 (the "DGG Shares").

(B) The DGG Shares are fully paid up, and no right of usufruct or right of pledge is attached to these shares.

(C) The Recipient Company has a fully paid corporate capital of EUR 1,053,303,775, represented by 42,132,151 corporate units, having a par value of EUR 25 each.

(D) The Transferring Company is the sole member of Dover Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.431 ("DLH").

(E) DLH is the sole member of the Recipient Company.

(F) Subject to the effectiveness of a merger between the Transferring Company, as absorbing company and DLH, as absorbed company, the Transferring Company will hold, at the effective date of the contribution, the entire corporate capital of the Recipient Company and will thus be its sole member.

(G) None of the Transferring Company, DLH, the Recipient Company or DGG has been dissolved or declared bankrupt or has applied for suspension of payments.

(H) For sound economic reasons and in order to simplify the ownership structure of the Dover group, the respective boards of managers of both the Transferring Company and the Recipient Company (the "Boards") propose a contribution of the DGG Shares held by the Transferring Company to the Recipient Company (the "Contribution" or the "Transfer"), in consideration for 1 ordinary corporate unit having a par value of EUR 25 together with an aggregate share premium of EUR 431,590,419, to be issued by the Recipient Company and to be allocated to the Transferring Company (the "DLF's Corporate Unit").

(I) The Companies wish to make use of article 308bis-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Law") and to submit the Transfer to the rules applicable to demergers as provided for in articles 285 to 308, except for article 303, of the Law.

(J) This contribution proposal (the "Contribution Proposal") will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" for each of the Companies in accordance with the articles 290 and 9 of the Law at least one month before the date of the general meetings of the Companies called to decide on this Contribution Proposal (the "Publication").

NOW, THEREFORE, THE COMPANIES HAVE COME TO THE FOLLOWING TERMS

1. Condition precedent. The effectiveness of the present Contribution Proposal is subject to the effectiveness of a merger between the Transferring Company, as absorbing company and DLH, as absorbed company (the "Merger").

Should the Merger not be effective by the end of the one-month publication period of the present Contribution Proposal, as required by articles 290 and 9 of the Law, the Contribution Proposal will be considered as null and void.

2. Form, corporate denomination, registered office of the Companies (Article 289 (2) a) of the Law). The Companies have the forms, corporate denominations and registered offices as set out here before.

3. Exchange ratio (Article 289 (2) b) of the Law). The Transferring Company will contribute, without dissolution, the DGG Shares, in consideration for 1 DLF's Corporate Unit having a par value of EUR 25 together with an aggregate share premium of EUR 431,590,419 to be issued by the Recipient Company and to be allocated to the Transferring Company.

The present Contribution Proposal is based on the interim accounts of the Transferring Company as at January 28, 2011 (the "Interim Accounts"), a copy of which will remain attached hereto as Annex 1.

According to the said Interim Accounts, the aggregate book value of the DGG Shares amounts to EUR 431,590,444.

It follows that for the DGG Shares, whose aggregate book value amounts to EUR 431,590,444 and which are held by the Transferring Company, 1 DLF's Corporate Unit having a par value of EUR 25 each together with an aggregate share premium of EUR 431,590,419 will be issued by the Recipient Company and allocated to the Transferring Company.

4. Terms of delivery of the corporate units in the Recipient Company (Article 289 (2) -c) of the Law). DLF's Corporate Unit shall be issued in registered form at the extraordinary general meeting of the sole member of the Recipient Company approving the Transfer. The issued DLF's Corporate Unit shall be registered immediately in the corporate unit holders' register of the Recipient Company.

The DLF's Corporate Unit shall have the same rights and obligations as the existing corporate units in DLF's corporate capital.

5. Date as from which the Transfer will be effective (Articles 291, 300 and 301 of the Law). It results from the articles 291 and 300 of the Law that the Transfer requires the approval by the general meetings of the Companies to be held before notary public one month at least after the Publication of this Contribution Proposal with the Luxembourg Trade and Companies Register and its publication in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" in accordance with the articles 290 and 9 of the Law.

Pursuant to article 301 of the Law, the Transfer will be effective between the Companies as from the date of the said concurring general meetings of the Companies approving the Transfer (the "Effective Date").

The Transfer shall have no effect towards third parties until the publication in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" of the general meetings of the Companies approving the Transfer.

As from the Effective Date and subject to the issue of the DLF's Corporate Units together with the share premium and its allocation to the Transferring Company, all rights and obligations attached to the DGG Shares will be taken over by the Recipient Company by operation of law and the Recipient Company will assume all the liabilities and payment obligations attached to the DGG Shares as its own in accordance with article 308bis-2 of the Law.

6. Date as from which the DLF's Corporate Unit shall carry the right to participate in the profits of the Recipient Company (Article 289 (2) d) of the Law). The DLF's Corporate Unit shall carry the right to participate proportionally in any distribution of profits as from the Effective Date of the present Transfer.

7. Date as from which the Transfer of the DGG Shares shall be considered effective from an accounting and tax point of view (Article 289 (2) e) of the Law). From an accounting and tax perspective and towards the Recipient Company and the Transferring Company, the Transfer of the DGG Shares will be considered as effective as from the Effective Date of the present Transfer.

8. Rights conferred by the Recipient Company to members having special rights and/or to holders of securities other than corporate units or measures proposed towards them (Article 289 (2) f) of the Law). There are, in the Recipient Company, no member nor holders of securities other than corporate units holding no special rights.

9. Benefits and/or special advantages granted to the independent auditors or the members of the management organs or statutory auditors of the Companies (Article 289 (2) g) of the Law). In accordance with article 296 of the Law, the members of the Companies will waive:

- the examination of the Contribution Proposal and the thereto related expert report set out under article 294 (1) of the Law, and
- the drawing-up by the management of the Companies of a written report explaining and justifying the Contribution Proposal set out in article 293 and 295 (1) c), d) and e) of the Law.

Therefore, no benefits and/or special advantages will be granted to any such independent auditor nor to the managers or statutory auditors (if any) of any of the two Companies.

10. Precise description and distribution of the DGG Shares to be contributed (Article 289 (2) h) of the Law). The DGG Shares to be contributed by the Transferring Company to the Recipient Company represent the entire share capital of DGG and are all in a registered form.

The DGG Shares have an aggregate book value amounting to EUR 431,590,444 pursuant to the Interim Accounts of the Transferring Company as at January 28, 2011.

The DGG Shares are fully paid up, and no right of usufruct or right of pledge is attached to them. They are all held by the Transferring Company.

Upon the Transfer, the DGG Shares will all be transferred together with all the rights, obligations, liabilities and payment obligations attached to them by the Transferring Company to the Recipient Company.

11. Distribution of the DLF's Corporate Unit and the criterion upon which such distribution is based (Article 289 (2) i) of the Law). The Transferring Company is currently the owner of all the DGG Shares. It will also be the sole member of the Recipient Company upon the effectiveness of the Merger.

Upon the Transfer effectiveness, the Recipient Company will issue 1 DLF Corporate Unit having a par value of EUR 25 together with an aggregate share premium of EUR 431,590,419 and will allocate it all to the Transferring Company being its sole member.

12. Availability of the Transfer documentation at the registered offices of the Companies (Article 295 (1) and (3) of the Law). The following documents will be made available for inspection at the registered office of each of the Companies at least one month before the date of the general meetings of the Companies called to decide on the present Contribution Proposal:

1. the present Contribution Proposal;
2. the adopted annual accounts of the Companies for the last three financial years (2008, 2009 and 2010) as well as the thereto relating management reports;
3. the Interim Accounts of the Transferring Company as at January 28, 2011 on the basis of which the present Contribution Proposal was drafted;

Full or partial copies of the documents referred above may be obtained by the members upon request and free of charge.

13. Costs and fees. Any costs and fees connected to this Transfer and the setting-up and implementation of this Contribution Proposal as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be borne by the Recipient Company.

14. Invalidity. Should any provision of this Contribution Proposal be legally ineffective or become invalid as a result of any statutory provision, this shall not affect the validity of the remaining provisions of this Contribution Proposal. The Companies undertake to replace any ineffective or invalid provision by a provision that comes as close as possible to the economic purpose of the ineffective or invalid provision. The same shall apply to any omissions discovered in the course of performing the Contribution Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by Dover Luxembourg Finance S.à r.l. as a result of the present deed are estimated at approximately EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Contribution Proposal.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Dover Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée en tant que Dover Luxembourg S.N.C. dans la forme d'une société en nom collectif suivant acte reçu par Maître Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié le 21 novembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1669, page 80073, convertie en société à responsabilité limitée nommée Dover Luxembourg S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.408 et dont les statuts ont été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2011, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Apporteuse" ou la "Société Transférante"),

dûment représentée par Maître Sophie ZINTZEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 28 janvier 2011,

Et

2. Dover Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié le 21 novembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1672, page 80232, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.430 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Releveuse"),

dûment représentée par Maître Sophie ZINTZEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 janvier 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que la Société Transférante et la Société Releveuse ont adopté ce qui suit:

Entre

1. Dover Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée en tant que Dover Luxembourg S.N.C. dans la forme d'une société en nom collectif suivant acte reçu par Maître Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié le 21 novembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1669, page 80073, convertie en société à responsabilité limitée nommée Dover Luxembourg S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.408 et dont les statuts ont été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ci-après "DL", la "Société Apporteuse" ou la "Société Transférante",

Et

2. Dover Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié le 21 novembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1672, page 80232, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.430 et dont les statuts ont été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2011, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ci-après "DLF" ou la "Société Releveuse".

La Société Transférante et la Société Releveuse sont ci-après dénommées collectivement les "Sociétés".

ALORS QUE

(A) La Société Transférante détient 100% des actions dans la société Dover Germany GmbH ("DGG"), une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et valablement existant sous le droit allemand, ayant son siège social au 14a, Potsdamer Strasse, D-14513 Teltow et inscrite au registre de commerce de Potsdam sous le numéro HRB 21182 (les "Actions DGG").

(B) Les Actions DGG sont entièrement libérées et aucun droit d'usufruit ou de nantissement ne se greffe sur ces actions.

(C) La Société Receveuse a un capital social entièrement libéré d'EUR 1.053.303.775 représenté par 42.132.151 parts sociales d'une valeur d'EUR 25 chacune.

(D) La Société Transférante est l'associé unique de Dover Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et valablement existant sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.431 ("DLH").

(E) DLH est l'associé unique de la Société Receveuse.

(F) Sous réserve de l'effectivité d'une fusion entre la Société Transférante, en tant que société absorbante et DLH, en tant que société absorbée, la Société Transférante détiendra, lors de la date d'effectivité du présent apport, l'entièreté du capital social de la Société Receveuse et sera donc son unique associé.

(G) Ni la Société Transférante, ni DLH, ni la Société Receveuse ou DGG n'a été déclarée en faillite ou n'a fait une demande en sursis de paiement.

(H) Pour des raisons économiques bien fondées et afin de simplifier la structure du capital du groupe Dover, les conseils de gérance respectifs de la Société Transférante et de la Société Receveuse (les "Conseils") proposent un apport des Actions DGG détenues par la Société Transférante à la Société Receveuse (l'"Apport" ou le "Transfert") en contrepartie d'une part sociale ordinaire ayant une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission totale de EUR 431.590.419 à émettre par la Société Receveuse et à allouer à la Société Transférante (la "Part Sociale DLF").

(I) Les Sociétés souhaitent faire usage de l'article 308bis-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi") et de soumettre le Transfert aux dispositions applicables aux scissions prévues aux articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la Loi.

(J) Ce projet d'apport (le "Projet d'Apport") sera enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pour chacune des Sociétés en conformité avec les articles 290 et 9 de la Loi un mois au moins avant la date de réunion des assemblées générales des Sociétés appelées à se prononcer sur le Projet d'Apport (la "Publication").

A CES FINS, LES SOCIÉTÉS ONT CONVENU CE QUI SUIT:

1. Condition résolutoire. L'effectivité du présent Projet d'Apport est subordonnée à l'effectivité de la fusion entre la Société Transférante, en tant que société absorbante et DLH, en tant que société absorbée (la "Fusion").

Si la Fusion ne devient pas effective à la fin de la période de publication d'un mois du présent Projet d'Apport telle que requise par les articles 290 et 9 de la Loi, le Projet d'Apport sera considéré comme nul et non avenu.

2. Forme, dénomination et siège social des Sociétés (Article 289 (2) a) de la Loi). Les Sociétés ont les formes, les dénominations et les sièges sociaux indiqués ci-dessus.

3. Rapport d'échange (Article 289 (2) b) de la Loi). La Société Transférante apportera, sans dissolution, les Actions DGG en contrepartie d'une Part Sociale DLF d'une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission totale de EUR 431.590.419, à émettre par la Société Receveuse et à allouer à la Société Transférante.

Le présent Projet d'Apport est basé sur les comptes intérimaires de la Société Transférante arrêtés au 28 janvier 2011 (les "Comptes Intérimaires"), dont une copie restera annexée aux présentes en tant qu'Annexe 1.

D'après lesdits Comptes Intérimaires, la valeur comptable totale des Actions DGG s'élève à EUR 431.590.444.

Il en résulte que pour les Actions DGG ayant une valeur comptable totale de EUR 431.590.444 et lesquelles sont tenues par la Société Transférante, la Société Receveuse émettra 1 Part Sociale DLF d'une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission de EUR 431.590.419 et les attribuera à la Société Transférante.

4. Les termes de remise de la Part Sociale dans la Société Receveuse (Article 289 (2) c) de la Loi). La Part Sociale DLF sera émise sous forme nominative lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Receveuse approuvant le Transfert. La Part Sociale DLF sera inscrite dans le registre des associés de la Société Receveuse.

La Part Sociale DLF aura les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes du capital social de DLF.

5. Date à partir de laquelle le Transfert sera effectif (Articles 291, 300 et 301 de la Loi). Il résulte des articles 291 et 300 de la Loi que le Transfert requiert l'approbation des assemblées générales des Sociétés à tenir devant notaire un mois au moins après la date de dépôt de ce Projet d'Apport auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et sa publication au bulletin national de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 290 et 9 de la Loi.

Selon l'article 301 de la Loi, le Transfert sera effectif entre les Sociétés à partir de la date des dites assemblées générales des Sociétés approuvant l'Apport (la "Date Effective").

Le Transfert n'aura pas d'effet envers les tiers jusqu'à la publication dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" des assemblées générale des Sociétés approuvant l'Apport.

A partir de la Date Effective et sous réserve de l'émission de la Part Sociale DLF avec la prime d'émission et de leur allocation à la Société Transférante, tous les droits et obligations attachés aux Actions DGG seront repris de plein droit par la Société Receveuse et la Société Receveuse assumera tous les engagements et obligations de paiement attachés aux Actions DGG comme étant les siens en conformité à l'article 308bis-2 de la Loi.

6. Date à partir de laquelle la Part Sociale DLF donnera le droit de participer aux bénéfices de la Société Receveuse (Article 289 (2) d) de la Loi). La Part Sociale DLF donnera le droit de participer proportionnellement à toute distribution de bénéfices à partir de la Date Effective du présent Transfert.

7. Date à partir de laquelle le Transfert des Actions DGG devra être considéré comme étant effectif d'un point de vue comptable et fiscal (Article 289 (2), e) de la Loi). En ce qui concerne la Société Receveuse et la Société Transférante, l'Apport des Actions DGG sera considéré d'un point de vue comptable et fiscal comme étant effectif à partir de la Date Effective du présent Transfert.

8. Droits assurés par la Société Receveuse aux associés ayant des droits spéciaux et/ou aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (Article 289 (2) f) de la Loi). Il n'y a, dans la Société Transférante, aucun associé ni aucun porteur de titres autres que les parts sociales bénéficiant de droits spéciaux.

9. Bénéfices et/ou avantages spéciaux attribués aux experts indépendants ou aux membres des organes de gestion ou aux commissaires aux comptes des Sociétés (Article 289 (2) g) de la Loi). Les associés des Sociétés renonceront, conformément à l'article 296 de la Loi:

- à l'examen du Projet d'Apport et au rapport d'expert y relatif tel que prévu à l'article 294 (1) de la Loi;
- à l'établissement par les gérants des Sociétés d'un rapport écrit expliquant et justifiant le Projet d'Apport tel que prévu aux articles 293 et 295 (1)c), d) et e) de la Loi;

Par conséquent, aucun bénéfice et aucun avantage spécial ne sera attribué à un tel expert indépendant ni aux gérants ou commissaires aux comptes (s'il en existe) d'aucune des Sociétés.

10. Description et répartition précises des Actions DGG à apporter (Article 289 (2) h) de la Loi). Les Actions DGG à apporter par la Société Transférante à la Société Receveuse représentent le capital social de DGG dans son entièreté et sont toutes sous forme nominale.

Les Actions DGG ont une valeur comptable totale s'élevant à EUR 431.590.444 selon les Comptes Intérimaires de la Société Transférante tel qu'arrêtés en date du 28 janvier 2011.

Les Actions DGG sont entièrement libérées et aucun droit d'usufruit ou de nantissement ne se greffe sur eux. Elles sont toutes détenues par la Société Transférante.

Au moment du Transfert, les Actions DGG seront transférées avec tous les droits, obligations, engagements et obligations de paiement y attachés par la Société Transférante à la Société Receveuse.

11. Distribution de la Part Sociale DLF et le critère sur lequel cette distribution est fondée (Article 289 (2) i) de la Loi). La Société Transférante est actuellement le propriétaire de tous les Actions DGG. Elle sera également l'associé unique de la Société Receveuse dès que la Fusion sera effective.

Quand le Transfert sera devenu effectif, la Société Receveuse émettra 1 Part Sociale DLF d'une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission de EUR 431.590.419 et les allouera toutes à la Société Transférante étant son associé unique.

12. Mise à disposition de la documentation concernant le Transfert aux sièges sociaux des Sociétés (Article 295 (1) et (3) de la Loi). Les documents suivants seront mis à disposition pour inspection aux sièges sociaux de chacune des Sociétés un mois au moins avant la date des assemblées générales des Sociétés appelées à se prononcer sur le présent Projet d'Apport:

1. le présent Projet d'Apport;
2. les comptes annuels approuvés des Sociétés des trois derniers exercices (2008, 2009 et 2010) ainsi que les rapports de gestion y afférents;
3. les Comptes Intérimaires de la Société Transférante datant du 28 janvier 2011 sur base desquels le présent Projet d'Apport a été établi;

Copies intégrales ou partielles des documents susmentionnés peuvent être obtenues par les associés sans frais et sur simple demande.

13. Coûts et frais. Tous les coûts ou frais engendrés par cet Apport et par la réalisation et l'exécution du présent Projet d'Apport ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge de la Société Receveuse.

14. Non-validité. Dans le cas où, en raison d'une quelconque disposition légale, une quelconque disposition de ce Projet d'Apport s'avérerait être inefficace ou non-valable, cela n'affecterait pas la validité des dispositions résiduelles de ce Projet d'Apport. Les Sociétés s'engagent à remplacer toute disposition inefficace ou non-valable par une disposition s'approchant le plus possible à la cause économique de la provision inefficace ou invalide. Les mêmes règles s'appliquent à toute omission découverte au cours de l'exécution du Projet d'Apport.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à Dover Luxembourg Finance S.à r.l. en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaut.

Attestation

Le notaire instrumentant atteste par la présente l'existence et la légalité du présent Projet d'Apport.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Zintzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. LAC/2011/5484. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011020521/380.

(110024611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.319.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 novembre 2010

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13, est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010168763/23.

(100195037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Petroleum Marine Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.843.

—
EXTRAIT

En date du 16 décembre 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- M. John O'Kelly-Lynch, avec adresse professionnelle a Covenant House, 85 Reid Street, Hamilton HM 12, Bermuda, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 5 mai 2009 et ce pour une durée indéterminée.

- La démission de M. Roland Pels, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 20 janvier 2010.

- La démission de M. Edward C. Gartland, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 30 novembre 2010.

- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168797/17.

(100195126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Bavaria (BC) Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.824.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2066 du 22 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bavaria (BC) Luxco

Signature

Référence de publication: 2011005597/13.

(110006113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Ayu Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Ayu Holding S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Ayu Holding S.A.", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 90154), incorporated by a notarial deed on December 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 33 of January 14, 2003. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on March 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1151 of June 14, 2006.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christine COULONRACOT, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

2. Change of the company's denomination from "AYU HOLDING S.A." into "AYU HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial" and subsequent amendment of Article 1) to be read as follows: "There exists a corporation (société anonyme) under the name of "AYU HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial".

3. Subsequent amendment of Article 2) of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

"The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

4. Addition of a new paragraph to Article 3) as follows: "The company will reserve its shares to the following investors: a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

5. Amendment of Article 4) of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms: "The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting".

6. Amendment of Article 5) of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms: "The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors. In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting. The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company. Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director".

7. Amendment of Article 11) of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms: The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the Company's name and subsequent to amend the first sentence of the Article 1 of the Articles of incorporation as follows:

"There exists a corporation (société anonyme) under the name of "Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial"."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 2 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

" **Art. 2.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to add a new paragraph to Article 3 of the Articles of incorporation as follows:

"The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of three (3) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 11 to be read as follows:

" **Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Ayu Holding S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 90154) constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 14 janvier 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1151 du 14 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial".

3. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts comme suit: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

5. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

6. Modification de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopier.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

7. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

8. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts comme suit:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois (3) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, S. BOMBENGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14356. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165393/342.

(100191957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Lesley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 144.989.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December,
Before us Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Strand Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number MC-211546,

here represented by Maître Laetitia BORUCKI, attorney at law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned

notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1. Lesley S.à r.l., having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144 989, hereinafter referred to as the “Company”, was incorporated by a deed of the undersigned notary on February 11, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 625 of March 23, 2009.

2. The corporate capital of the Company is fixed at two hundred one thousand four hundred and twenty-four South African Rand (ZAR 201,424.-), represented by two hundred one thousand four hundred and twenty-four South African (201,424) shares with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

3. Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company and declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

4. Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder’s meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are enclosed to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, with immediate effect.

9. Morgan Stanley Strand Limited, prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

10. Discharge is given to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L’an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Morgan Stanley Strand Limited, Morgan Stanley Strand Limited, une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social a PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY-1104, Iles Cayman et enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro MC-211546,

ici représentée par Me Laetitia BORUCKI, Avocat à la Cour, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privée; ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement;

qui a exposé au notaire instrumentaire et l’a prié d’acter que:

1. Lesley S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 144 989 (la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 625 du 23 mars 2009.

2. Le capital social de la Société est fixé à deux cent un mille quatre cent vingt-quatre Rand d'Afrique du Sud (ZAR 201.424.-) représenté par deux cent un mille quatre cent vingt-quatre (201.424) parts sociales d'une valeur nominale de un Rand d'Afrique du Sud (ZAR 1.-) chacune.

3. Morgan Stanley Strand Limited, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et de ses états financiers.

4. Morgan Stanley Strand Limited, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Morgan Stanley Strand Limited, préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Morgan Stanley Strand Limited, préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Morgan Stanley Strand Limited, préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Morgan Stanley Strand Limited déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Morgan Stanley Strand Limited avec effet immédiat.

9. Morgan Stanley Strand Limited, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

10. Décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2010. LAC / 2010 / 56100. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168690/108.

(100195935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Big Bay Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.472.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Georges & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

dûment représentée par son gérant, à savoir Monsieur François GEORGES, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Jérôme WUNSCH, sur base d'une procuration sous seing privé laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant représenté comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „BIG BAY CONSULT S.A.“ (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, le conseil en matière de gestion d'entreprise, et la mise en relation de clientèle.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Georges & Associés S.à r.l., pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Nicolas CROCHET, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 8 avril 1976, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "Veridice s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154843, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. LAC/2010/56927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168462/175.

(100195968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 121.211.

In the year two thousand and ten on the twenty-second of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1/ "CMC NOMINEES LIMITED", a company organized and existing under the laws of Ireland having its registered office at West Cork Technology park, Building G, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, registered with Companies' Register of Ireland under the number 415020,

2/ "Mr Derry CROWLEY", chartered accountant, with professional address at West Cork Technology park, Building G, Clonakilty, Co. Cork, Ireland,

3/ "Mr Donal MCCARTHY", chartered accountant, with professional address at West Cork Technology park, Building G, Clonakilty, Co. Cork, Ireland,

here represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal given both on November 16, 2010.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the shareholders of "CMC CAPITAL LUXEMBOURG 2, S.à r.l.", a company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.211 and incorporated pursuant to a notarial deed on September 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2366 of December 19, 2006. The articles of incorporation have been updated pursuant to a notarial deed on February 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 793 of April 16, 2010.

The appearing parties, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the financial year of the Company so that it will begin on the first January and end on the last day of December.

The general meeting of shareholders at the same time acknowledges, that as an exception, the current financial year which has begun on July 1, 2010 will end on December 31, 2010.

Second resolution

The shareholders resolve to change the article 18 of the articles of incorporation as follows: "The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing parties known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1/ "CMC NOMINEES LIMITED", une société existant sous le droit d'Irlande, ayant son siège social à West Cork Technology park, Building G, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, immatriculé auprès du registre des sociétés sous le numéro 415020,

2/ "Mr Derry CROWLEY", expert comptable, avec adresse professionnelle à West Cork Technology park, Building G, Clonakilty, Co. Cork, Irlande,

3/ "Mr Donal MCCARTHY", expert comptable, avec adresse professionnelle à West Cork Technology park, Building G, Clonakilty, Co. Cork, Irlande,

ici représentées par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

en vertu de procurations sous seing privé données le 16 novembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Les comparants sont les associés de “CMC CAPITAL LUXEMBOURG 2 S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 121.211 et constituée suivant acte notarié en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2366 du 19 décembre 2006 (ci-après la “Société”). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 793 du 16 avril 2010.

Lesquels comparants, représentés comme il est mentionné ci-avant et représentant l’intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l’année sociale de la Société de sorte à ce qu’à l’avenir l’année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Les associés constatent en même temps, que l’année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l’article 18 des statuts comme suit:

«L’année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate qu’à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14576. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010168488/85.

(100195474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Belron ND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005598/10.

(110005826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

NLT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 137.303.

Extrait des résolutions prises lors de l’assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 décembre 2010

Première résolution

L’Assemblée Générale décide de révoquer EUROCOMPRES S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L’Assemblée Générale nomme SD COMPTA S.à r.l. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 89.036, ayant son siège social au 12, Square Général Patton, L-8443 Steinfort, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle amenée à approuver les comptes au 31 décembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010169305/21.

(100196374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Delika S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.931.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le six décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée

DELIKA S.À.R.L.

établie et ayant son siège social à L- 8080 BERTRANGE, 80 route de Longwy, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 février 2008, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 avril 2008, numéro 853, page 40.938.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric DEVAUX, employé privé, né le 27 novembre 1973 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6840 TRONQUOY, Route de Bacoru 22, Boite 1.

Cette partie comparante préqualifiée a déclaré se constituer en assemblée générale extraordinaire de la dite société dont elle est l'associée unique, et renonçant à toute formalité de convocation, elle a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est associée unique de la société préqualifiée et en cette qualité prend les décisions et résolutions suivantes.

I. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DELIKA S.À.R.L. établie et ayant son siège à L-8080 BERTRANGE, 80 route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 février 2008, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 avril 2008, numéro 853, page 40.938.

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la dite société.

IV. En tant que seul associé unique, la partie soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, associée unique, déclare par les présentes

- se nommer personnellement
- assumer et
- accepter la fonction de liquidateur de la dite société

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et
- répondre personnellement et ce de façon solidaire et indivisible de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière, les bilans et les statuts de la société.

VII. Elle donne décharge expresse aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la société

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-8080 BERTRANGE, 80 route de Longwy, respectivement à l'adresse privée de l'associé unique et liquidateur, Monsieur DEVAUX, prénommé.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elle a toutefois persisté à procéder par le présent acte.

Évaluation des frais;

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes, associées et signataires des présentes, déclarent et reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

DONT ACTE, fait est passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Devaux, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 décembre 2010. Relation: RED/2010/1864. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 décembre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010168517/67.

(100195445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Nucleus Services GEIE, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg D 71.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010 à 09 heures du matin

Première résolution

l'Assemblée prend note de la démission d'un membre du Groupement:

PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) SA - effective au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

l'Assemblée prend note de la démission du gérant unique du Groupement:

Monsieur Vincent J. Derudder a donné sa démission de gérant unique - effective au 20 décembre 2010.

Troisième résolution

l'Assemblée prend note de la nomination d'un nouveau gérant unique du Groupement: Monsieur Serge Goldberg est nommé gérant unique; il est professionnellement domicilié à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert.

La durée de son mandat est de deux ans, à compter du 20 décembre 2010.

Quatrième résolution

l'Assemblée prend note de l'adhésion d'un nouveau membre du Groupement:

NUCLEUS GESTION II Sarl, ayant son siège social au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-149240.

L'adhésion est effective le 1^{er} janvier 2010.

Son objet social est:

“La société a pour objet l'activité de consultant en investissements au bénéfice exclusif du "Nucleus Assurance Fund 2", un fond d'investissement Luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.”

Cinquième résolution

l'Assemblée prend note d'une correction à apporter concernant le numéro d'immatriculation au Tribunal de Commerce de Bruxelles enregistré pour le membre adhérent FCI NETWORK SERVICES SA; au lieu du numéro erroné 541014, le numéro correct d'immatriculation de FCI NETWORK SERVICES SA est 0442.435.113.

Sixième résolution

l'Assemblée prend note du changement de nom des membres adhérents suivants et du changement afférent de l'objet social respectif lorsqu'il a aussi été modifié:

- BRABANT HOLDINGS SA (RCS Luxembourg / B-144710) désormais dénommée IBS INTERNATIONAL SA dont l'objet social est à présent:

“La société a pour objet le courtage d'assurances et ou de réassurances, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes actions similaires et connexes dans les limites des dispositions légales en vigueur au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger ou qui seront applicables postérieurement à sa constitution, ainsi que la promotion et le développement de tout produit de bancassurance ainsi que des produits et services y assimilés et de toute activité similaire en général sans limite territoriale.

Elle pourra exercer en tant qu'agent de souscription mandaté par un ou plusieurs assureurs et/ou réassureurs, l'activité de souscription pour compte de tiers de risques d'assurance et/ou de réassurance.

Elle pourra effectuer tout service administratif, la gestion administrative, la publicité, le traitement de l'information sous toutes ses formes, le marketing et les études de marché, le contrôle de la comptabilité et de la gestion financière, pour elle-même, pour ses filiales et pour toute entreprise financière industrielle ou commerciale dans le cadre d'une relation contractuelle.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.”

- CFA (MANAGEMENT) Sàrl (RCS Luxembourg / B-144567) désormais dénommée CFN (MANAGEMENT) Sàrl dont l'objet social est à présent:

“La société a pour objet la gestion en qualité d'actionnaire commandité au bénéfice exclusif de la société en commandite par actions "COMPAGNIE FINANCIERE NUCLEUS S.C.A.”

- COMPAGNIE FINANCIÈRE D'ASSURANCE SCA (RCS Luxembourg / B-144569) désormais dénommée COMPAGNIE FINANCIÈRE NUCLEUS SCA

sans changement de son objet social.

- FCI NETWORK SERVICES SA (Tribunal de Commerce de Bruxelles / 0442.435.113) désormais dénommée NUCLEUS INSURANCE SERVICES SA

dont l'objet social est à présent:

“La société a pour objet l'administration et la promotion pour compte de tiers de tous concepts d'assurance excluant toute forme de courtage, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes actions similaires et connexes dans les limites des dispositions légales en vigueur en Belgique et à l'étranger ou qui seront applicables postérieurement à sa constitution, ainsi que la promotion et le développement de tout produit de bancassurance ainsi que des produits et services y assimilés et de toute activité similaire en général sans limite territoriale.

Elle pourra exercer en tant qu'agent de souscription mandaté par un ou plusieurs assureurs et/ou réassureurs, l'activité de souscription pour compte de tiers de risques d'assurance et/ou de réassurance.

Elle pourra effectuer tout service administratif, la gestion administrative, la publicité, le traitement de l'information sous toutes les formes, le marketing et les études de marché, le contrôle de la comptabilité et de la gestion financière, pour elle-même, pour ses filiales et pour toute entreprise financière industrielle ou commerciale dans le cadre d'une relation contractuelle.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises belges ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

En toutes les opérations pré-indiquées comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi."

Septième résolution

l'Assemblée prend note du changement de dénomination de l'enseigne commerciale du Groupement: l'enseigne commerciale du Groupement change de nom pour prendre celui de NUCLEUS SERVICES GEIE à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUCLEUS SERVICES GEIE

Vincent J. Derudder

Le Gérant

Référence de publication: 2010169908/100.

(100195776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

BTP World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 59.580.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 505 du 17 septembre 1997.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTP World S.A.

Signature

Référence de publication: 2011005631/13.

(110006111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60831 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005599/10.

(110006043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Hofibel Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011005783/14.

(110006101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005600/10.

(110006048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005601/10.

(110006049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Berkeley Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005602/10.

(110006050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

DS Turkey 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DS Turkey 8 S.à r. l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011005693/12.

(110006059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Berkeley Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005603/10.

(110006162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Badic Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 102.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005608/10.

(110005864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Badic Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 102.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005609/10.

(110005865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Besch Da Costa Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 125.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005614/10.

(110005926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Businesstalk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 37.932.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005632/9.

(110005752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Blue Lit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.241.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005618/10.

(110006143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Paradiso Sarl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Mike Koedinger Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 74.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011005891/13.

(110005904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Boucherie Krack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 50.010.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005625/10.

(110005958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005626/10.

(110005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

C.V. Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 71.569.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005634/10.

(110006715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Café beim Annette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9376 Hoscheid, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.936.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005635/10.

(110006717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

DS Turkey 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DS Turkey 9 S.à r. l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011005694/12.

(110006645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Café Camping Bertrand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 12, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 143.520.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005636/10.

(110006716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Camping Alferweiher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.
R.C.S. Luxembourg B 100.510.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005637/10.

(110006718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Charitable Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.431,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011005640/11.

(110006644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 153.285.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60789 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005641/10.

(110005654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**MM Publishing S.A., Société Anonyme,
(anc. Editions Mike Koedinger S.A.).**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 95.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011005700/13.

(110005815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Cockspur S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Cockspur Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60771 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005643/11.

(110006181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 39, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 94.391.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005645/10.

(110006199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Calneva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 10, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 48.167.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005648/10.

(110006499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Cartom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 113.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005651/10.

(110005867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Schreinerei Jodocy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 92.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011008872/14.

(110008590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.
